

Appendix  
(E.)  
No. II.  
31st Jany.TO THE HONOURABLE THE KNIGHTS, CITIZENS AND BURGESS  
ES IN PROVINCIAL PARLIAMENT ASSEMBLED.

Report of the Commissioners appointed for the execution, in the District of Quebec of the Act 2d, Geo. IV. Cap. 12, intituled, "An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned for the relief of Infane Persons and for the support of Foundlings."

The undersigned Commissioners having made a report to His Excellency the Governor in Chief on the 22d of July last, conceive it to be unnecessary to enter further into the detail of that Report than by again laying before the Legislature the state of the Funds at their disposal and of the Expenditure from 1st November 1821 to 31st October 1822, as follows:

The Claim of the *Communauté* of the Hôtel Dieu for Foundlings—That of the General Hospital for Infane Persons, and other small contingent expenses amounted together, for the six months ended 30th April 1822, to

For Six months ended 31st October 1822, to

	Total,	£2168 7 10
On which the Commissioners have received from the Receiver General by virtue of two Warrants of His Excellency the Governor in Chief, one whereof for	£1080 2 0	
And the other for	419 18 0	
	1500 0 0	

Which leaves a balance due by the Commissioners of £668 7 10

The Commissioners report that they see with regret that the number of persons in their charge encreasing in proportion to the encrease of the population, notwithstanding their having adopted a system of Economy, the probable Expenditure of the year commencing 1st November 1822 and which will end 31st October 1823, will be as follows:

For the boarding and other Contingent expenses of Foundlings,

For the boarding of Infane Persons, the number of whom varies from time to time, grounded on the Expenditure of preceding years,

And as a report of a Committee of the Executive Council for the Audit of Public Accounts dated 16th May 1822 recommends that the Boarding of the Invalids and infirm and sick persons of the General Hospital be in future paid out of the Funds placed at the disposal of the Commissioners, the Commissioners in order to meet the views of the Executive in this respect, have required and obtained of the Religious Ladies of the General Hospital an Estimate of the probable Expense to be incurred in that behalf from 12th November 1822 to 31st October 1823, which on an average of years amounts to

Adding to that sum the balance due for the Boarding of Foundlings and Infane Persons as herein before established, to 31st October 1822,

The total amount of the monies necessary to the Commissioners until 31st October 1822,

The whole humbly submitted,  
THOS. WILSON.  
WM. HOLMES, M. D.  
G. J. MOUNTAIN, D. D.  
SIGNAY, Ptre. Curé de Québec.  
JEAN BELANGER.

Quebec, 31st January 1823.

Appendix  
(E.)  
No. III.  
31st Jany.

MONTREAL, 27th January 1823.

Sir,

We have the honour of sending for the information of the Honble. the House of Assembly the inclosed account current of monies appropriated to assist the Hospitals of the Hôtel-Dieu and Sœurs-Grises in their useful and laudable endeavours for the relief of the sick poor, indigent and others, in the District of Montreal.

Which is most respectfully submitted by,

Your very humble and obedient Servant,

GEORGE SELBY, Treasurer.

To the Honourable the Speaker }  
of the House of Assembly. }

Appendice  
(E.)  
No. II.

31e Janyr.

AUX HONORABLES CHEVALIERS, CITOYENS ET BOURGEOIS  
ASSEMBLES EN PARLEMENT PROVINCIAL.

Rapport des Commissaires pour le District de Québec, pour l'exécution de l'Acte de la Seconde année de Geo. III. Chap. 12, intitulé, Acte qui Approprie une certaine Somme d'Argent pour le Soulagement des Personnes dérangées dans leur esprit, et pour le Soutien des Enfants trouvés."

Les Commissaires soussignés ayant fait un Rapport à Son Excellence le Gouverneur en Chef, le 22e. Juillet dernier, croyent ne pas devoir entrer dans les détails de ce Rapport, si ce n'est en mettant de nouveau devant la Législature, l'Etat des Fonds mis à leur disposition, et de la Dépense encourue depuis le 1er. Novembre 1821, au 31e. Octobre 1822; ainsi qu'il suit:

La demande de la Communauté de l'Hôtel-Dieu pour les Enfants abandonnés, celle de l'Hopital-Général pour les Personnes dérangées dans leur esprit et autres petites Dépenses contingentes, se font montées ensemble pour le Sémestre échu le 30 Avril 1822, à

Celle du Sémestre échu le 31 Octobre 1822, à

	En tout à	£2168 7 10
Sur quoi les Commissaires ont reçu du Receveur-Général en vertu de deux Warrants de Son Excellence le Gouverneur en Chef, dont l'un pour	£1080 2 0	
Et l'autre pour	419 18 0	
	£1500 0 0	

Ce qui laisse en balance due par les Commissaires de

Les Commissaires font rapport qu'ils apperçoivent avec regret que le nombre des personnes à leurs soins augmentant en raison de l'augmentation de la population, nonobstant qu'ils aient adopté un système d'économie, la dépense probable de l'année commencée le 1er. Novembre 1822, et finissant le 31 Octobre 1823, sera comme suit:

Pour la Pension et autres Dépenses Contingentes des Enfants abandonnés,

Pour Pension des personnes dérangées dans leur esprit, dont le nombre varie de tems à autre, en prenant pour base la dépense des années précédentes,

Et comme par un Rapport d'un Comité du Conseil Exécutif pour l'Audition des Comptes Publics, en date du 16 Mai 1822, il est recommandé que les Pensions des Invalides et des Infirmes, et Malades de l'Hopital-Général, soient payées à l'avenir à même le fonds mis à la disposition des Commissaires; pour rencontrer les vues de l'Exécutif à cet égard, les Commissaires soussignés ont requis et obtenu des Dames Religieuses de l'Hopital-Général, un Estimé de la Dépense probable à encourir pour cet objet, entre le 1er. Novembre 1822, et le 31 Octobre 1823, lequel se monte année commune à

En ajoutant à cette somme la balance due pour la Pension des Enfants trouvés et des Personnes dérangées dans leur esprit, ainsi qu'il est établi à l'autre part jusqu'au 31e. Octobre 1822,

Le montant entier des sommes nécessaires aux Commissaires jusqu'au 31 Octobre 1823, seroit de

Le tout humblement soumis.  
THOS. WILSON.  
WM. HOLMES, M. D.  
G. J. MOUNTAIN, D. D.  
SIGNAY, Ptre. Curé de Québec.  
JEAN BELANGER.

Québec, le 31 Janvier 1823.

Appendice  
(E.)  
No. III.

31e Janyr.

MONTREAL, le 27 Janvier 1823.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'envoyer pour l'information de l'Honorable Chambre d'Assemblée le Compte courant ci-inclus des Argens affectés à l'Assistance des Hopitaux de l'Hôtel-Dieu et des Sœurs-Grises dans leurs efforts utiles et louables pour le soulagement des Pauvres Malades, Indigens et autres, dans le District de Montréal.

Très-respectueusement soumis par votre très-humble et

Obéissant Serviteur,

GEORGE SELBY, Trésorier.

A l'Honorable Orateur }  
de la Chambre d'Assemblée. }

d